

PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance extraordinaire tenue le jeudi 16 août 2012 à 8h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

**Sont présents**

M. Gérald Tremblay, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;  
M. Sammy Forcillo, membre du conseil de la Ville de Montréal, par téléphone ;  
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par téléphone ;  
M. Luis Miranda, membre du conseil de la Ville de Montréal, par téléphone ;  
M. Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval.

**N'a pu assister**

M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire suppléante de la Communauté, M<sup>e</sup> Guylaine Morissette, assistent à la séance.

---

CE12-128

**RAPPORT DE CONSULTATION DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN**

Il est résolu de prendre acte du rapport de consultation de la Commission du transport sur le financement du transport en commun métropolitain intitulé «Rapport de la Commission du transport de la Communauté sur le transport en commun »et d'en autoriser la diffusion, de remercier et de féliciter les membres de cette Commission pour le travail accompli.

---

CE12-129

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL**

Il est résolu

De demander au ministre des Finances, à la suite de l'invitation qu'il adressait aux élus du Grand Montréal dans le budget 2012-2013, de majorer de 0,5 cent par année, au cours des dix prochaines années et en tenant compte du rythme des investissements, la taxe sur l'essence dédiée à la part municipale du financement du transport en commun métropolitain dans le territoire de l'Agence métropolitaine de transport ;

.../2



CE12-129  
suite

De demander au ministre des Finances d'indexer la taxe sur les droits d'immatriculation, de procéder à une modulation de cette taxe selon le nombre de cylindrées des véhicules et d'y soumettre les véhicules commerciaux sur l'ensemble du territoire de l'Agence métropolitaine de transport ;

De suggérer au gouvernement du Québec d'augmenter de l'équivalent d'une majoration de 2 cents par litre d'essence, à l'échelle du Québec, le budget consacré au transport en commun, cette augmentation pouvant notamment se faire par une contribution plus importante du Fonds des réseaux de transport terrestre ;

De compléter au cours de la prochaine année, en collaboration avec les partenaires de la Communauté métropolitaine de Montréal que sont les Autorités organisatrices de transport, les Villes, l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) et le ministère des Transports du Québec, l'ordonnancement et le calendrier de réalisation des projets d'investissements en tenant compte des études en cours concernant le métro, les trains de banlieue et les voies réservées pour autobus,

D'amorcer, dès maintenant, en collaboration avec les partenaires déjà mentionnés, les études relatives à la tarification routière métropolitaine ainsi que les autres études portant sur la taxation du stationnement sur le territoire de l'AMT, la contribution additionnelle du secteur privé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la captation de la valeur foncière et l'harmonisation de la tarification métropolitaine,

De demander au gouvernement du Québec de réviser la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport conformément à la proposition adoptée par le conseil de la Communauté en février 2010,

De transmettre au ministre des Transports, au ministre des Finances et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une copie de cette résolution et du rapport de la Commission du transport de la Communauté portant sur le financement du transport en commun métropolitain,

De transmettre aux partis politiques du Québec une copie de cette résolution et du rapport de la Commission du transport portant sur le financement du transport en commun métropolitain.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 50.

Les résolutions numéros CE12-128 et CE12-129 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Gérald Tremblay  
Président

---

Guylaine Morissette  
Secrétaire suppléante